

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2025-154

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 541/COL

Situation : Cimetière BILLY

Unité : "Les Cerisiers" / : / : - Empl. Caverne "Cerisiers" : 20

Le Maire de la Ville de Dreux, Conseiller régional,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

CONSIDÉRANT la demande présentée [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] et tendant à obtenir une concession dans le Cimetière BILLY
à l'effet d'y fonder la sépulture collective des personnes désignées : [REDACTED]
[REDACTED] Versailles (Yvelines) le 12 avril 2008, [REDACTED]
[REDACTED] décédée à Dreux (Eure-et-Loir) le 27 juillet 2025 et [REDACTED]
[REDACTED] ultérieurement.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du 06 août 2025 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture collective indiquée. La date d'échéance est le 05 août 2040 pour une durée de quinze ans.

ARTICLE 2- La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2025/111 du 06 août 2025.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Dreux, le 01 DEC. 2025

Pour Le Maire,
L'Adjointe au Maire,

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

Accusé de réception en préfecture
N°251201-DEC2025-154-AU
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 04/12/2025



Mariam CISSÉ